

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS531

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , ainsi que son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste est opposé à l'automatisme de l'inscription à pôle emploi. Chaque personne en recherche d'emploi s'inscrit dans une démarche volontaire, consciente des engagements qu'elle devra prendre. A minima nous souhaitons la suppression de l'inscription du conjoint qui nous semble au mieux inutile, au pire une atteinte à la liberté de chacun.